



## Non obtention d une expertise

Par **Est elle**, le **24/04/2021** à **08:18**

Bonjour, en octobre 2015 par ordonnance, une demande d expertise medicale est demandee. Un expert accepte la mission et je depose une consignation. Debut 2016 la premiere expertise a lieu, (ou toutes les parties sont presentes sauf le medecin mis en cause qui a ete recu a un autre moment sans que nous soyons informe) l expert demande un sapiteur qui a ete accepte, le delais repousse a dec 2016. Je me suis rendue a l expertise ou le sapiteur etait present en juillet 2016. Depuis, mon avocat fait multiples courriers, le tgi aussi qui s adresse a l expert. Le 20 avril, mon avocat m informe que le tgi designe un autre expert, ce dernier demande un co expert, et si je suis d accord, il faudrait que je depose 1500 euros de consignation en plus des 1000 deja engages.

L expert de son cote n a jamais tenu au courant des reunions d expertise, ni aucun elements.

Il me reste 5 jours pour donner ma decision. Mes questions sont :

Puis je demander que l expert fournisse au moins les tests que j ai passe lors des expertises? Si je suis ok pour nouvelle expertise je voudrais saviir ou je vais car deouis 5 ans mon etat s est ameluorer et la nouvelle expertise ne sera pas le reflet d il y a 5 ans.

Le juge peut il decider d une nouvelle expertise sans avoir recu les raisons de cette mission non accomplie?

Si je dis non, je compte engage une procedure civile cont l expert a l amiable dans un 1er temps. Si cela ne marche pas, pensez vous que je doive obligatoirement m entourer d un avocat de la region de cet expert. Ou de ma region car l expert avait accepte une mission dans ma region.

J ai le sentiment d abandon car c est encore a moi qui attend depuis 6 ans a qui on met un ultimatum court et a qui on demande de payer, chose dont je n ai pas les moyens. Et pas de droit a aucune aide..

Merci par avance de vos reponses

Estelle